



Président : JP. Stahl – Grenoble
Secrétaire : J. Gaillat – Annecy

Grenoble, le 20/07/06

La SPILF a pris connaissance de la suppression du certificat pré-nuptial. Elle s'exprime à propos du dépistage des maladies infectieuses sexuellement transmissibles qui était l'objectif tout à fait initial de ce certificat.

- Les comportements sociaux et individuels ont changé et la période dite pré-nuptiale n'est plus, *de facto*, le moment privilégié d'une consultation de dépistage des infections sexuellement transmissibles. En effet, la vie sexuelle débute le plus souvent bien avant la période pré-nuptiale et le dépistage à ce moment est donc trop tardif par rapport à son objectif préventif et éducatif. En outre, cette consultation, en s'adressant à la population générale, ne tient pas compte du caractère à risque de certaines sous-populations plus vulnérables de par leur état de santé ou leurs expositions à risques, et qui nécessitent un dispositif plus spécifique. Si les infectiologues connaissent tous des cas de patient(e)s diagnostiqué(e)s à cette occasion et pour lesquels le bénéfice individuel est réel, leur nombre est devenu faible par rapport aux modes de consultation.
- Au bilan, le bénéfice individuel pour le consultant, et collectif en terme de santé publique, est devenu très faible en regard du coût global de ce dispositif. Sa suppression doit permettre d'utiliser les fonds ainsi dégagés à des actions efficaces en amont de la période pré-nuptiale : éducation sanitaire dès l'école, sensibilisation des adolescents à la gravité des IST,
- Les spécialistes des maladies infectieuses demandent aujourd'hui un autre dispositif pour aborder les problèmes de prévention des infections sexuellement transmissibles. Il conviendrait d'une part d'instaurer au cours du cursus scolaire une formation des jeunes afin de les sensibiliser aux risques de maladies sexuellement transmissibles, et de replacer le rapport sexuel dans son contexte social et légal. Cette formation serait aussi l'occasion de les informer sur les dispositifs qui leur sont accessibles (préservatif à prix symbolique, CDAG, planning familial, consultation possible sans les parents, sida info service, etc)
- En ce qui concerne l'aspect de populations vulnérables, nous recommandons d'instaurer une consultation de prévention pour la population générale, visant à faire le point sur le statut immunitaire vis à vis des infections transmissibles et/ou à risque fœtal, à établir une évaluation des conduites à risque, et à mettre en place un calendrier des vaccinations pour l'adulte en fonction des risques spécifiques. Cette consultation de prévention devrait être proposée aux hommes comme aux femmes et de façon indépendante de leur statut marital.

Professeur Jean-Paul STAHL

Président de la SPILF

Siège social : SPILF, 25, boulevard Saint Jacques. 75014 Paris

E-mail : spilf@infectiologie.com Tel : +33 1 40 46 99 18 Fax : +33 1 40 46 01 22